

## **Conseil Municipal du 12 février 2015**

### **Point A – Débats d’orientations budgétaires**

#### **Présentation de Mehdy Belabbas, Maire-adjoint aux finances**

M. Le Maire,

Mesdames et Messieurs, Mes chers collègues,

Depuis le début de la semaine, le journal Le Monde publie jour après jour, les conclusions de son enquête sur les mécanismes d’évasion fiscale mis en place à échelles industrielle et mondiale par la banque HSBC. Les articles se dévorent comme un excellent feuilleton littéraire sur le grand mal qui ronge nos démocraties modernes, à savoir l’avarice des très aisés.

S’acquitter de l’impôt est pourtant le premier des actes citoyens, car c’est la contribution de chacun au bon fonctionnement de la démocratie. Mais depuis les années 70 et la libéralisation des mouvements de capitaux dans le monde, l’idée selon laquelle l’un des devoirs du citoyen vis à vis de la collectivité est de payer ses impôts, s’est considérablement altérée.

Les gouvernements européens et occidentaux ont en effet longtemps fermé les yeux sur les pratiques bancaires couvertes par des Etats laxistes comme le

Luxembourg ou la Suisse. Résultat : un trou de 1.000 milliards d'euros en Europe dans les caisses publiques, à cause de l'évasion !

Pour compenser le manque à gagner de l'évasion, les gouvernements ont dû accroître la pression fiscale, de 38,8% du PIB de l'Union européenne en 2011 à 39,4% en 2012. La France, pour sa part, s'inscrivant dans le mouvement de hausse globale pour atteindre 45% de pression fiscale en 2012. Car en laissant s'instaurer une fuite de capitaux qui se traduit par exemple pour la France par un manque à gagner de quelque 60 milliards d'euros par an, on arrive vite à diviser les contribuables en deux catégories : ceux qui paient leurs impôts et supportent la charge du financement des services publics et des investissements de la collectivité. Et ceux qui se dérobent au fisc et profitent des services publics sans contribuer eux-mêmes à ces divers financements publics. Totalement inéquitable. Et sans équité, pas de collectivité soudée possible.

Mais surtout, on constate que la taxation du travail est en réalité la principale source de recettes fiscales dans presque tous les Etats membres ; elle est même deux fois plus élevée que la taxation sur le capital. Ainsi en moyenne, les impôts sur le travail ont représenté en Europe 51% des recettes fiscales contre 20,8% pour les impôts sur le capital. Et alors que le capital va se loger dans des paradis fiscaux, la fiscalité sur le travail augmente plus vite que la fiscalité sur le capital, contrairement à une idée reçue. En France par exemple, 52,3% des recettes

fiscales proviennent du travail, contre 23,6% pour le capital – le reste venant de la ponction sur la consommation. Toutes les données que je vous livre sont vérifiables sur Eurostat, l'équivalent de l'INSEE à l'échelon européen.

Des économistes comme Piketty préconisent la création d'un impôt sur les sociétés au niveau européen pour harmoniser la fiscalité de l'UE et éviter qu'au sein de nos Etats-membres, certains jouent les passagers clandestins et mettent en place des législations fiscales déloyales. Malheureusement ce n'est pas avec un président de la commission européenne comme Jean Claude Juncker que cela risque d'arriver puisqu'il a lui-même contribué à mettre en place le système de tax-ruling qui a cours au Luxembourg. Et notre président ne semble pas avoir envie d'aller dans cette direction. Est-ce par idéologie ou par peur de se faire sermonner par les conservateurs européens, Angela Merkel en tête ? Toujours est-il que François Hollande ne semble pas décidé à saisir la perche tendue par Alexis Tsipras pour remettre en cause les politiques d'austérité imposées actuellement en Europe.

Dès lors l'autre levier des gouvernements dont les budgets ne respectent pas les critères de Maastricht, c'est évidemment la réduction des dépenses publiques. Je pense que vous commencez à voir où je veux en venir. Oui, il faut le dire, la réduction des dotations de l'Etat aux collectivités locales est la conséquence directe de cette évasion fiscale généralisée et du manque de courage politique de

certaines dirigeants à lutter contre. Nous sommes directement victimes de ces comportements délictueux.

Depuis les vœux du Président de la République pour l'année 2014 et l'annonce de son intention d'économiser 50 milliards entre 2015 et 2017, le monde des collectivités locales bruissait de rumeurs sur le montant que ces dernières devaient supporter. Le gouvernement a laissé passer les élections municipales pour ne pas en faire un enjeu de campagne et ne pas pénaliser son propre camp politique. Puis au lendemain de la proclamation des résultats, Manuel Valls a été nommé premier ministre. L'enthousiasme des équipes municipales nouvellement élues, toutes tendances confondues, a rapidement été douché par les annonces du Premier Ministre. 11 milliards... 11 milliards d'euros, voilà le montant de la cure d'austérité imposée aux collectivités locales.

Rappelons que ces économies sont censées financer le pacte de responsabilité et le fameux crédit impôt compétitivité pour les entreprises sous forme d'allègement de charge aux entreprises sans contrepartie chiffrée en matière d'emploi. L'objectif de François Hollande est de relancer la croissance par une politique de l'offre c'est à dire tournée vers le monde de l'entreprise. Il estime que la production donc l'offre conditionne la demande c'est à dire la consommation et que c'est donc l'offre qu'il faut favoriser en priorité pour faire repartir l'économie. Malheureusement tous les signaux montrent que les

entreprises s'emparent de ces dispositifs pour investir mais très peu pour embaucher car elles n'ont pas confiance en l'avenir. La déflation qui nous guette y est sans doute pour quelque chose. Et c'est également nier le rôle moteur des collectivités locales en matière de commande publique qui représentent presque 70% de l'investissement public. Les partenaires économiques des collectivités (fournisseurs, professionnels du bâtiment, professions intellectuelles) nous alertent déjà sur l'affaiblissement de la demande. J'en veux pour exemples notre appel d'offre concernant le concours d'architecte pour l'école Makarenko qui a attiré 154 candidatures : du jamais vu dans l'histoire communale !

La politique de l'offre a un autre défaut : elle repose sur le dogme de la croissance, brillamment déconstruit récemment par Marie Monique Robin dans son film « Sacré croissance ». Nous sommes de plus en plus nombreux à gauche à penser que le temps d'une croissance illimitée est révolu. Les matières premières vont en effet se raréfier. Les nouvelles marges d'action ne viendront donc pas de la croissance du PIB dont les taux diminuent structurellement. Il est en revanche urgent de mobiliser l'intelligence collective en vue de bâtir une prospérité locale et durable. Nous devons également limiter notre dépendance aux énergies fossiles tant pour préserver le climat que pour préserver nos marges de manœuvres.

Une politique d'austérité du gouvernement se révèle contre-productive. En effet à quoi bon voter une loi de transition énergétique si les collectivités locales ne disposent plus des moyens d'investir dans la transition énergétique. Ségolène Royal a pourtant déclaré fin janvier que « sans le travail des collectivités locales, il sera impossible de lutter contre le dérèglement climatique ». Aurions-nous décidé de nous lancer dans la construction d'une usine géothermique il y a deux ans si nous avions été dans la même situation économique ? Il est possible d'en doute étant donné le poids de cet investissement...

J'en arrive maintenant à la situation de notre commune. Peu après l'annonce du plan d'économie de Manuel Valls, les premières estimations de la Direction des Services Financiers sont tombées... Pour notre ville, le plan Valls représente 20 millions d'euros en moins sur 3 ans. Je rappelle ici qu'il s'agit du montant cumulé de la baisse de nos dotations sur 2015, 2016 et 2017. Nous appliquons la même méthode de calcul que l'Association des Maires de France, présidée rappelons-le par le maire de Troyes François Baroin.

Face à ce choc, nous, les élus ivryens de la majorité, avons d'abord réagi différemment les uns des autres : déni, colère, tristesse à l'instar des phases qui accompagnent un deuil. Mais nous ne nous sommes pas résignés. Et c'est pour cette raison que nous avons lancé une grande et vivifiante campagne d'information et mobilisation en direction de la population. Plus de 2300 ivryens

ont signé notre pétition et nous ont apporté leur soutien lors de la journée de mobilisation du 22 janvier. Cette journée s'était clôturée par un rassemblement devant Matignon à l'appel de L'Association Nationale des Elus Communistes et Républicains et de la Fédération des Elu/es Verts et Ecologiste. A cette occasion j'ai représenté notre ville dans une délégation reçue à l'Elysée par l'un des conseillers du président et j'ai pu mesurer le niveau de déconnexion des responsables gouvernementaux de la réalité des élus de terrains que nous sommes. Le dogme de la réduction des déficits publics imprègne tous les niveaux de réflexion laissant croire qu'il n'y a pas d'alternatives.

Parallèlement à cette mobilisation nous avons malgré tout travaillé sur les orientations budgétaires que nous devons prendre. La question de voter un budget en déséquilibre afin d'interpeller avec plus de force les responsables gouvernementaux s'est posée. Mais ce choix entraînait automatiquement la mise sous tutelle de notre budget communal par le préfet. Or, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je préfère que nous fassions nos propres choix si douloureux soient-ils plutôt qu'ils nous soient imposées par un tiers, fût-il le préfet.

De nombreuses villes ont fait le choix de reporter la baisse de leurs recettes sur leurs dépenses d'investissements. Ce n'est pas notre choix car notre ville est en plein renouveau urbain et nous nous devons de pourvoir aux besoins en équipements publics de la population. Ivry n'a pas vocation à devenir une cité-

dortoir. Nous avons donc travaillé le budget 2015 avec un scénario ambitieux de 28 millions d'euros dédiés à l'investissement. Ce qui nécessite de dégager une épargne brute suffisante. Considérant qu'il nous fallait trouver des modules d'économies sur nos dépenses de fonctionnement pour préserver notre capacité d'investissement, il a fallu trouver une méthode d'élaboration collective. Les pôles thématiques de discussion budgétaire existaient déjà sous le précédent mandat et j'ai moi même voulu reprendre en partie cette tradition à mon compte en ajoutant la création d'un comité de suivi des finances locales. Composé d'un représentant de chaque groupe de la majorité, de l'adjoint aux finances que je suis et de la présidente de la commission « moyens », et conformément à l'idéal de pluralité qui anime l'équipe municipale, ce comité avait vocation à valider les séquences clés de la construction budgétaire. En raison du décès de Pierre Gosnat qui a endeuillé notre commune, nous venons de boucler ces réunions préparatoires.

Comme vous le savez, nos recettes de fonctionnement ont été durement impactées par la baisse des dotations de l'Etat. La DGF 2015 est anticipée pour un montant de 8.2M€. Soit 3.61M€ de moins qu'en 2013. Le petit tableau que vous trouverez dans l'exposé des motifs est très instructif et permet de visualiser très rapidement le manque à gagner que cela représente pour la ville. Si nous devions compenser cette somme par une augmentation de la fiscalité locale, nous devrions augmenter les taux de 18% sur un an ! Ce n'est évidemment pas

envisageable. La lettre de cadrage a fixé l'évolution des taux à 1.5%, une orientation que nous devons essayer de respecter au maximum tant la pression fiscale est importante sur les ménages, y compris les plus modestes.

En raison de ces choix, nous avons décidé d'axer nos efforts principalement sur nos dépenses de fonctionnement. Pour limiter l'effet ciseau entre la baisse de nos recettes de fonctionnement et l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement, nous avons mis l'accent sur la maîtrise de la masse salariale de la ville, qui représente plus de 60% de ces dépenses. Il est en effet proposé de geler cette dernière. Nous proposerons un objectif élevé en matière de maîtrise de la masse salariale avec une évolution de celle-ci de 0%. Certains seront tentés de dire que c'est un choix « ambitieux ». Pour ma part, je n'y vois aucune ambition car cela équivaut à faire peser sur nos agents les choix de l'Etat, des choix que nous ne cautionnons pas. C'est un objectif très compliqué qui emporte des conséquences très importantes. De plus chaque adjoint et chaque conseiller délégué était appelé à proposer des modules d'économies sur sa délégation. Les arbitrages seront rendus prochainement.

La péréquation pèse aussi et pèsera demain davantage sur les finances communales. Si nous comprenons et croyons aux indicateurs de péréquation or les montants tels qui sont calculés aujourd'hui pénalise les communes comme les nôtres car notre population est plus modeste que dans bien d'autres villes.

C'est donc pour nous la double peine, nous payons pour la qualité du service public que nous rendons à notre population qui en a besoin. Concernant la métropole du Grand Paris, nous ne pouvons pas à l'heure actuelle connaître l'ampleur des transferts de fiscalité. C'est le flou artistique complet.

Face à la baisse des dotations de l'Etat nous nous sommes également employés à trouver de nouvelles recettes qui ne pèseront pas sur les ivryennes et les ivryens. Nous allons ainsi instaurer une taxe de séjour et une taxe sur les résidences secondaires. Elles monteront en charge progressivement sur les prochains exercices. Le Sycotom a également anticipé le fait que nous allions lui réclamer la taxe sur les déchets réceptionnés sur notre commune en nous versant une subvention d'environ 1,5€ par tonne de déchets soit environ 900 000 €. Je vous rassure tout de suite, mon côté écolo l'emporte sur ma fonction d'adjoint aux finances et j'espère que ce montant diminuera rapidement car cela voudra dire que nous produisons moins de déchets. Permettez-moi un aparté concernant les déchets : je vous informe que nous avons débloqué les crédits pour étudier l'impact d'une Redevance d' Elimination des Ordures Ménagères (REOM) incitative. Enfin toujours au chapitre des recettes ajoutons également une recette exceptionnelle liée au droit de mutation, puisque les locaux occupés par le siège social de la Fnac ont changé de propriétaire

Nous aurons l'occasion en avril d'entrer davantage dans le détail puisque vous serez amenés chers collègues à vous prononcer sur le budget primitif. Permettez-moi donc de conclure en vous interpellant sur le sens d'un débat d'orientations budgétaires.

Pensé pour renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité, le DOB donne également aux élus de la majorité mais aussi de l'opposition la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Or, je pense que le DOB est un exercice très redondant avec le vote du budget. En effet, les orientations budgétaires en projet doivent être débattues dans les deux mois qui précèdent le vote du budget prévisionnel, un laps de temps insuffisant pour traduire les propositions formulées ce soir dans le budget primitif.

Je crois cependant très fortement que les discussions budgétaires doivent sortir du seul cadre institutionnel. Nous devons aller plus loin que ce que la loi nous oblige à faire. Nous devons à l'avenir veiller à associer les citoyens aux choix budgétaires pas seulement en les informant de la situation financière de la ville et en leur présentant les investissements retenus par le conseil municipal mais bien en leur proposant de participer pleinement à son élaboration. C'est le sens

des propositions sur la coopérative citoyenne développées dans notre programme Ivry au Cœur et c'est à mon sens ce à quoi doit ressembler un vrai débat d'orientation budgétaire digne de ce nom. C'était également l'avis du très regretté Pierre Gosnat. Lors du conseil municipal d'avril 2014, il déclarait en effet : « Nous avons fait, avec la liste Ivry au cœur, un pari, celui de l'amélioration permanente, qualitative de nos rapports avec la population et notamment dans les constructions budgétaires. [...] C'est véritablement ce sur quoi nous devons nous engager ». Je m'engage donc ici devant vous à réserver une partie de notre budget d'investissement à la discrétion des Ivryens dès l'année prochaine

En attendant que les conditions nécessaires à une telle expression populaire se mettent en place, je souhaite améliorer l'accès à l'information des Ivryens et des Ivryennes. Je propose donc que les documents budgétaires soient systématiquement mis en libre-accès sur le site internet de la ville dans le cadre d'une démarche d'open-data.

En ces temps difficiles, il est de notre devoir d'être totalement transparent avec nos concitoyens.

Je vous remercie.